

05/10/2018



TECHNIQUES

CHSCT Central CRS du 2 octobre 2018

Le SNAPATSI fait inscrire le P.M.S dans le DUERMI



Lors du dernier CHSCT central CRS de la mandature, le SNAPATSI a obtenu que soit inscrit dans l'unité 4 "restauration" du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre et le suivi du P.M.S. (Plan de Maîtrise Sanitaire).

Les chefs de service auront ainsi l'obligation de mettre en œuvre les P.M.S. et de dégager des moyens organisationnels de suivi pour les équipes de cuisine.

CHSCT

Comité d'Hygiène
Sécurité et
Conditions de Travail

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI oeuvre pour la reconnaissance
de vos métiers et vous défend !**